

LA MONTEE DE LA GAVARESSE

Dimanche 04 Février 2024

Départs 9h pour la Marche et 9H30 pour la course du Port des Oursinières
Renseignements course sur www.cap-garonne.com Tel. : 06.60.27.91.32

REGLEMENT DE LA COURSE

- Le club CAP GARONNE du Pradet présente le Dimanche 04 Février 2024 la 32^{ème} édition de La Montée de la Gavaresse.
- Ouverte à toute les catégories féminines et masculines licenciées ou non : CA, JU, ES, SE, Masters.
- Le parcours : 9,8 kms sur petites routes et pistes forestières. 220m de dénivelé + Deux ravitaillements sur la course et un à l'arrivée.
- Le départ sera donné à 9H30 : Port des Oursinières. L'arrivée se fera au même endroit.
- Souvenir à tous les participants.
- L'assistance médicale sera assurée par un médecin avec DSA, la Police municipale et les Pompiers de la Garde sur appel. Les organisateurs sont couverts par une Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient de la couverture d'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- Parkings possibles au port des Oursinières, à l'Oursinado et aux plages de la Garonne (accès pédestre par le sentier côtier).

COMMENT S'INSCRIRE ?

Par courrier avant le 28/01/24 : Cap Garonne , 579 avenue Jean Moulin, La Bâtie, 83220 Le Pradet.
Chèque à l'ordre de **Cap Garonne**.

Aucune inscription adressée par courrier ne sera prise en compte sans son règlement

En ligne : www.chronosports.fr

Terre de Running : 375 Av. Saint-Just à la Garde et 7 Bis Rue Berthelot à Toulon

Running Conseil : Le Mermoz, Av. Jean Mermoz à Ollioules

Port des Oursinières. Le Pradet: Dimanche 4 février à partir de 8h. Retrait des dossards sur place.

**Inscription à la Course ou à la Marche 13 euros.
Les bénéfices seront reversés au profit des enfants
de l'institut « Bell'Estello » du Pradet**

Course départ 9H30 Marche départ 9H **N° DOSSARD :**

SEXE F / M	ANNEE de NAISSANCE	N° LICENCE pour les licencié(e)s FFA	CLUB ou ENTREPRISE	VILLE

NOM - Prénom :

Portable :@mail

Merci de compléter ce document en lettres capitales pour une lisibilité maximale.

- **Les participants autorisent le Club de Cap-Garonne à exploiter les photos prises à l'occasion de l'épreuve ainsi qu'à publier leur nom pour le classement.**
- **Pour les compétiteurs non licenciés FFA, aucune inscription ne sera prise sans un certificat médical (ou sa photocopie) de moins d'un an avec une non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.**

Tout(e) concurrent(e) accepte le présent règlement :

Date :2024

Signature :